

SEANCE DU 10 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Jean-François GOMEZ, Frédéric LANGLOIS, Loïc TAPISSIER, Patrick DELANDE.
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Sophie CHAUMEIL, Charlotte CHAUSSE, Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES.

Excusés : Philippe PICQUE (pouvoir à Sophie FOUCAULT)
Isabelle POSTEL

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Aucune observation n'est faite sur le précédent compte rendu, il est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE : TRANSFERT DE COMPÉTENCES DANS LE CADRE DU « TRES HAUT DEBIT »

Mr le Maire précise que le conseil communautaire de la Picardie Verte, dans sa séance du 18 décembre 2014, a souhaité majoritairement adhérer au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Afin d'entériner cette décision, les communes du périmètre communautaire doivent donner leur avis sur ce projet, afin d'acter le transfert de compétences « Réseaux de communications Electronique / Développement Numérique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier à la Communauté de Communes de la Picardie Verte, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

- de transférer, en outre, les compétences facultatives suivantes à la Communauté de Communes de la Picardie Verte :

- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des collectivités territoriales et notamment :

* l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;

* la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.

-le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

INSTRUCTION DROITS DES SOLS A PARTIR DU 1er JUILLET 2015

Mr le Maire informe qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT) n'instruira plus les autorisations d'urbanisme pour les communes détenant un POS ou un PLU. Afin d'aider les communes dans cette nouvelle tâche, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a décidé de mettre en place un service instructeur communautaire. La commune de SONGEONS peut donc choisir de confier tout ou partie de l'instruction des documents d'urbanisme à la CCPV. L'ADTO, émanation du Conseil Général de l'Oise, a également mis en place un même service.

Tant pour la CCPV que pour l'ADTO, ces services sont rémunérés par la commune sans possibilité de récupération sur les pétitionnaires. Les tarifs des deux prestataires sont présentés au Conseil Municipal.

Après débat, le conseil municipal décide, par 1 voix Contre, 1 Abstention, et 12 voix Pour :

Vu les articles L5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, permettant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune ;

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en date du 18 décembre 2014 approuvant la création d'un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, dénommé « service instructeur communautaire » (SIC) ;

Considérant le retrait annoncé pour le 1^{er} juillet 2015 de la direction départementale des Territoires en matière d'instruction des actes et autorisation liés à l'application du droit des sols (ADS), après la phase de compagnonnage ;

Considérant que l'adhésion de la commune au service instructeur communautaire créé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent de son seul ressort ;

Considérant que le service instructeur communautaire sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que sous certaines conditions du suivi et du contrôle des travaux réalisés par les pétitionnaires en application des décisions ;

Considérant que le service instructeur communautaire instruira les actes et autorisations délivrés sur le territoire de la commune, et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune.

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente et la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Cette convention vient notamment préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service instructeur communautaire, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours ;

Considérant que l'objectif est de rendre le service instructeur communautaire opérationnel au 1^{er} juillet 2015 ;

Considérant que les dossiers qui feront l'objet d'un dépôt en mairie, dans les communes adhérentes, après le 1^{er} juillet 2015, seront instruits par ledit service.

Considérant que la commune de SONGEONS se réserve cependant le droit d'instruire occasionnellement et sous sa responsabilité les documents visés à la convention.

1°) d'adhérer au 1^{er} juillet 2015 au service commun d'instruction des actes et autorisations de droit des sols mis en place par la Communauté de Communes de la Picardie Verte à compter du 1^{er} juillet 2015 selon les termes de la convention

2°) d'approuver la convention, qui précise les modalités de fonctionnement, de financement du service instructeur communautaire et les rôles et obligations respectives de la commune et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;

3°) d'autoriser le Maire à signer cette convention ;

4°) d'autoriser le Maire à dénoncer pour la date du 1^{er} juillet 2015 la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

5°) de demander que les archives des dossiers ADS détenus par les services de l'Etat soient transmises à la commune.

VENTE DE BOIS

Mr le Maire informe que la vente de bois par la commune au cours de l'année 2014 a procuré une recette de 1 415 € sur le budget de fonctionnement. Les tarifs fixés par délibération sont fixés à 50 € le stère, en 0.50 m, livré dans un rayon de 5 km. Pour le bois de moindre qualité, le prix est fixé à 35 € le stère. Le conseil municipal ne souhaite pas réévaluer le prix de vente du bois dans l'immédiat.

EGLISE : CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA STATUE « SAINTE ANNE »

Mr le Maire informe du classement au titre des Monuments historiques de la statue Anne et la Vierge (l'Education de la Vierge). A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son accord pour le classement de cette statue.

EGLISE : NETTOYAGE DU GRENIER ET DU CLOCHER

Une opération de nettoyage du grenier et du clocher est à prévoir.

Mr BAGUET va se renseigner et demander un devis pour le nettoyage et la protection des ouvrages contre les pigeons.

Mr TAPISSIER, Mr LANGLOIS et Mr DAUBOIN Didier ont étudié les réparations à réaliser au niveau de l'église. Des devis sont présentés :

- pour le relevage de l'orgue avec en option le remplacement de tuyaux
- un devis de l'entreprise PETIGNY pour réparation sur le toit de l'église
- un devis de l'entreprise CAUCHOIS pour réparation du plafond, du mur derrière l'autel.
- un devis de l'entreprise BACHIMONT pour remise en état partiel du plancher de l'allée avant et après la chaire plus réparations d'un banc et de deux assises

Mme FOUCAULT va se renseigner sur une possibilité de demande de subvention pour la réparation de l'orgue.

BAIL COMMERCIAL SIS AU 47, PLACE DE LA HALLE – RENOUELEMENT MR POULTIER

Mr le Maire informe que le bail de Mr POULTIER pour le rez de chaussée du local 47 place de la Halle est arrivé à échéance le 31 janvier 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le renouvellement du bail de Mr POULTIER pour un montant de loyer de 500 € par mois.

VOISINS VIGILANTS

Suite à l'intervention de la gendarmerie lors du précédent conseil municipal, Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision. Après débat, le conseil municipal décide d'adhérer au principe des voisins vigilants par 10 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions.

REFLEXION SUR LES DIFFERENTS LOCAUX COMMUNAUX

Mme CHAUSSE demande qu'une estimation du presbytère soit réalisée.

Pour les deux maisons à côté de l'école, Mr MABILLOTTE étudie l'éventuelle mise en place d'une MAM sur les deux logements ou voire un seul logement.

Mme DESHAYES propose de contacter la CAF.

Mr BAGUET propose la possibilité d'aménager un studio à côté de la bibliothèque. Il propose de visiter les locaux à 11 h le samedi 14 mars.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe qu'une lettre recommandée a été envoyée au propriétaire du logement 3 rue Crignon Fleury pour signaler l'état du bâtiment et demander de prendre des mesures pour sécuriser la construction.

Mr le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture par lequel le dossier de demande de subvention pour la réfection des courts de tennis et création d'un terrain multisport est complet.

Mr le Maire informe de la date de la poule à la manille organisé par le centre Social de SONGEONS dans ses locaux le samedi 14 mars 2015 à 20 h 30. Il précise que les élus sont sollicités pour participer en collectant des lots ou autres dons.

Mme FOUCAULT propose une animation pour l'arbre de Noël prochain avec « les crapauds sonneurs » - le devis s'élève à 750 €. Le conseil retient cette proposition sous réserve que le groupe ne se produise pas dans le secteur avant.

Mme DESHAYES demande que les pièces et documents qui seront traités en conseil municipal soient transmis avant les réunions aux membres du conseil.

Mr GOMEZ demande que le panneau pour le terrain à côté de la clinique vétérinaire soit installé.

Mr GOMEZ demande où en est l'installation du système de ralentissement de la rue du Maréchal de Boufflers. Mr BAGUET précise que tous les panneaux ne sont pas encore livrés.

Mr GOMEZ demande où en sont les travaux autour de la Halle. Mr MABILLOTTE informe qu'une réunion est prévue sur place le 11 mars à 10 h 30.

Mr GOMEZ demande que les peintures des passages piétons soient repeintes. Ces travaux seront faits par les employés communaux.

Mr GOMEZ signale que l'éclairage de la rue de la Briqueterie est opérationnel et très agréable.

Mr LANGLOIS signale qu'il a été demandé aux associations de fournir une attestation d'assurance pour l'occupation de la salle de l'ancienne école des garçons. Il demande s'il y a possibilité d'établir une assurance groupée. La question sera posée.

Mr TAPISSIER signale que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires le ressenti en classe de maternelle et en classe de primaire est différent. Il informe qu'une classe d'élémentaire est menacé de fermeture au vu des effectifs prévisibles.

Mme CHAUMEIL demande qu'une étude soit faite pour installer des chicanes au niveau de la route de Dieppe pour réduire la vitesse des véhicules.

Mme Pascaline HAMONIER soulève le problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Mr BAGUET informe que l'employé recruté pour un contrat coup de pouce à compte du 1^{er} mars, a transmis un courrier recommandé à la commune au bout de 4 jours pour rompre son contrat en période d'essai.

Mr BAGUET informe que les employés communaux sont inscrits et participent à différents stages :

- les 17, 18 et 19 février 2015	maçonnerie	Gabin MAYER et Jean-François MONNIER
- les 10 et 11 mars 2015	formation préparatoire au Certiphyto	Dimitri VERHOEVEN
- les 9 et 10 mars 2015	santé et sécurité au travail	Pascal BEURAIN
- les 11, 12 et 13 mars 2015	sécurité travail en hauteur	Pascal BEURAIN
- les 10, 11 et 12 mars 2015	électricité	Gabin MAYER et Jean-François MONNIER.

Mr MABILLOTTE informe d'un problème de réception de chaînes télévisées. Si le problème persiste, il existe des formulaires en mairie afin de faire une réclamation et demander une intervention.

Mr MABILLOTTE informe que la Courses des Roses aura lieu le samedi 9 mai 2015.

Mr MABILLOTTE informe qu'il remplace Mme PORCHER dans l'organisation de la Bourse aux plantes. Elle aura lieu le dimanche 12 avril 2015 de 9 h 00 à 13 h 00.

Mr MABILLOTTE fait part de son rendez-vous avec Mr BOULE pour la création d'une zone 30 km/h au niveau des écoles primaires. L'étude est en cours. Mr MABILLOTTE informe qu'une réunion sera organisée avec le conseil municipal et les parents d'élèves.

Mr MABILLOTTE informe que les devis pour la toiture du bâtiment à côté du parking sont à préciser. En effet la comparaison est difficile, les matériaux proposés sont différents. Le conseil municipal demande un cahier des charges identique et s'oriente vers une couverture en ardoises 22x32.

MR MABILLOTTE signale que l'angélus ne sonne plus. La réparation à prévoir sera faite dans un délai de 8 semaines.

Fin de séance à 23 h 49.

Prochaine réunion le 7 avril 2015 à 19 h 00.